

République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_115

DELIBERATION N° 115 : SIGNALÉTIQUE D'INTERET GENERAL - PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire explique au Conseil Municipal le plan de financement pour le projet de signalétique d'intérêt général 2^{ème} tranche.

Les dépenses s'élèvent à 5064.48 € HT

Les recettes sont :

- Commerçants : 1500 € HT
- CCMM fond de concours : 1500 € HT
- Autofinancement : 2064.48 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte :

- le plan de jalonnement de la 2^{ème} tranche, le déploiement des panneaux de la Signalétique d'intérêt local conformément à la Charte du PnrL soit 10 lames et leurs supports,
- valide le plan de financement et conformément à l'attestation d'engagement, de facturer la participation financière aux entreprises bénéficiaires, la somme de 150 € par lame et d'aller chercher le fond de concours d'un montant de 1 500 € (DE-2121-138) auprès de la Communauté de Communes Mad et Moselle
- charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9

9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_116

DELIBERATION N° 116 : ONF 55 - PROPOSITIONS COUPES 2025

Madame le Maire expose les propositions de coupes 2025 de l'ONF 55.

	Etat d'Assiette Année 2025 UT VAL DE LORRAINE	Forêt n° 49/59 THIAUCOURT-REGNIÉVILLE	Madame le Maire COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE RUE MENGIN 54470 THIAUCOURT REGNIÉVILLE
---	--	--	---

Coupes hors aménagement

Groupe : ensemble d'unités de gestion, regroupées pour être soumises à des opérations sylvicoles semblables : UG = unité de gestion - Type Coupe : BI = bois d'industrie - BO = bois d'œuvre - TSF = Taillis sous futaie	Mode de vente des produits vendus : BF = bois façonnés - BSP = vente sur pied - DE = délivrance (affouage) - CVD = Contrat de Vente Délivrance - Mode de statut : CPAF = coupe programmée année fixe - CPANF = coupe programmée année non fixe
--	--

Statut	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG (ha)	Surf. à Défa. (ha)	V.Total (m3)	Mode de vente des produits
Hors plan	Amélioration	3 j	Ouverture de cloisonnements	8,34	8,34	83,4	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	8 i1	Ouverture de cloisonnements	6,77	6,77	101,6	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	8 i2	Ouverture de cloisonnements	4,48	4,48	67,2	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	9 i1	Ouverture de cloisonnements	11,30	11,30	169,5	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	9 i2	Ouverture de cloisonnements	0,37	0,37	5,6	BF/DE
Hors plan	Irrégulier	15 i2	Coupe sanitaire	8,80	0,50	5,0	BF
Hors plan	Irrégulier	20 i2	Coupe sanitaire	4,78	0,50	5,0	BF

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE
accepte :
- l'assiette des coupes pour l'exercice 2025



- charge l'ONF 55 de procéder à la désignation des coupes inscrites et de fixer la destination des coupes
- charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



**Nombre de
membres :**

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

**Date de
convocation :**

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE**

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_117

DELIBERATION N° 117 : PARTICIPATION FETES POMPIERS

Comme chaque année, la municipalité offre pour la Sainte-Barbe et lors de la revue du 14 Juillet, le pot de convivialité.

Nous proposons de participer annuellement en allouant aux sapeurs-pompiers une somme de 100 € par manifestation afin de pourvoir aux achats de ces pots conviviaux.

Nous proposons que la commune prenne en charge le feu d'artifice du 13 juillet pour la commémoration de la fête nationale, en assure la commande et le paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte :

- de participer pour les manifestations de la Sainte-Barbe et du 14 Juillet d'un montant de 100 € chaque
- que la commune s'occupe d'organiser le feu d'artifice du 13 juillet et d'en assurer le paiement
- et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_118

DELIBERATION N° 118 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ACCA

Lors des travaux d'égavage entrepris sur la parcelle ZH 77 où se situe la cabane de chasse de l'ACCA, le chemin accédant à leur cabane a été détérioré.

Le président de l'ACCA propose de refaire par eux-mêmes le chemin moyennant une subvention exceptionnelle de la commune.

Proposition : 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte de donner une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € pour les aider à la rénovation de leur chemin et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme

Le Maire,

Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_120

DELIBERATION N° 120 : EMBAUCHE D'UNE ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE A 35 H

Madame le Maire explique que suite à l'accroissement de l'activité et après la parution sur le site Emploi Territorial d'une offre pour un poste d'assistante administrative de gestion, il est décidé d'embaucher Mme MUNSTER Mélissa à 35 h à compter du 01/12/2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'embauche d'une assistante de gestion administrative à 35 h et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712__121

DELIBERATION N° 121 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AGENT TERRITORIAL

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L 313-1 du CG de la fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Madame Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent à compter du 01/02/2025 en raison des tâches de plus en plus importantes au sein du secrétariat, du suivi et gestion de tous les projets entrepris par la commune.

Madame Le Maire propose la création d'un emploi permanent d'assistant de gestion administrative à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, soit 35/35ème, à compter du 01/02/2025.

A ce titre, cet emploi sera occupé par le fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au grade de catégorie C filière administrative.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires et pour les besoins de continuité du service, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.



Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Madame le Maire informera le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Meurthe-et-Moselle de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Madame le Maire est également chargée de recruter l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **Article 1 :** De créer un emploi permanent sur le grade d'assistant de gestion relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de secrétariat à temps complet à raison de (35/35^{ème}), à compter du 01.02.2025
- **Article 2 :** D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- **Article 3 :** D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades
- **Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
- Le Tribunal Administratif de Nancy peut être saisi par le biais du site www.telerecours.fr.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte la création d'un emploi permanent d'agent territorial et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance



Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_122

**DELIBERATION N° 122 : ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE -
ANNULATION DE LA DCM N° 20240110_100**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'annuler la délibération n° 20240110_100 concernant l'accroissement temporaire d'activité car conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE l'annulation de la délibération et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférent.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



République Française
Département de
Meurthe-et-Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE THIAUCOURT REGNIÉVILLE



Nombre de
membres :

En exercice : 14
Présents : 8
Pouvoir : 1
Excusés : 3
Absents : 3

Date de
convocation :

11/12/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Margaret DUMONT, Maire de la Commune de Thiaucourt-Regniéville

Présents : Mesdames DUMONT Margaret, CORDONNIER Sonia, GUIDOU Sylvie, MARTZ Isabelle
Messieurs THOMAS Frédéric, SIMON Roger, GATIMEL Allan, Mr CHERY Franck

Pouvoirs : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents excusés : Mr ROUX Jean-Pierre, Mr DOTTE Jean-Claude
Mme WIESENER Maryline

Absents : Mme NAWROT Nancy, Mme CLAUDOT Betty, Mr BURGER Roger

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

DCM n°20241712_123

DELIBERATION N° 123 : MANDATEMENT NON-VALEURS BUDGET COMMUNAL (20000) ET ASSAINISSEMENT (40000)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de délibérer sur l'admission d'une liste en non-valeurs pour le budget 20000 et le budget 40000

Le montant des non-valeurs pour le budget 20000 s'élève à : 2864,06 €

Le montant des non-valeurs pour le budget 40000 s'élève à : 2804,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de THIAUCOURT-REGNIÉVILLE accepte l'admission en non-valeurs des budgets 20000 et 40000 et charge Madame le Maire de signer tous les documents s'y afférant.

Nb de votes exprimés : 9
9 votants pour

Le secrétaire de séance

Pour expédition certifiée conforme
Le Maire,
Margaret DUMONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LE CONSEIL MUNICIPAL

N°2

DECISION MODIFICATIVE N° 2

Date de convocation :	11/12/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	9
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9	Abstention :	0

L'an 2024, le 17 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Margaret DUMONT

- Présents :** Mme DUMONT Margaret, Mme MARTZ Isabelle, Mme GUIDOU Sylvie, Mme CORDONNIER Sonia, M. CHERY Franck, M. THOMAS Frédéric, M. SIMON Roger, M. GATIMEL Allan
- Procurations :** Mme WISENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia
- Absents :** Mme CLAUDOT Betty, M. BURGER Roger, Mme NAWROT Nancy
- Excusés :** M. DOTTE Jean-Claude, M. ROUX Jean-Pierre, Mme WIESENER Maryline
- Secrétaire de séance :** Mme GUIDOU Sylvie

Objets : DM N°2

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60621 (011) : Combustibles	-4 500,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	-3 000,00		
6411 (012) : Personnel titulaire	7 500,00		
	0,00		
Total Dépenses		Total Recettes	
0,00			

Certifié exécutoire par Margaret DUMONT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 18/12/2024 et de la publication le 18/12/2024

A THIAUCOURT, le 18/12/2024

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire

le(s) secrétaire(s) de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
N°3
DECISION MODIFICATIVE N° 3

Date de convocation :	11/12/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	14	Pour :	9
Nombre de membres présents :	8	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	9	Abstention :	0

L'an 2024, le 17 décembre, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Margaret DUMONT

Présents : Mme DUMONT Margaret, Mme MARTZ Isabelle, Mme GUIDOU Sylvie, Mme CORDONNIER Sonia, M. CHERY Franck, M. THOMAS Frédéric, M. SIMON Roger, M. GATIMEL Allan

Procurations : Mme WIESENER Maryline à Mme CORDONNIER Sonia

Absents : Mme CLAUDOT Betty, M. BURGER Roger, Mme NAWROT Nancy

Excusés : M. DOTTE Jean-Claude, M. ROUX Jean-Pierre, Mme WIESENER Maryline

Secrétaire de séance : Mme GUIDOU Sylvie

Objets : DM N° 3

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
61523 (011) : Réseaux	3 451,00		
6541 (65) : Créances admises en non-valeur	-2 395,00		
6542 (65) : Créances éteintes	-3 000,00		
66112 (66) : ICNE de l'exercice N	2 514,00		
706129 (014) : Revers. ag. eau redev. mode	-570,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Margaret DUMONT, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 18/12/2024 et de la publication le 18/12/2024

A THIAUCOURT, le 18/12/2024

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance pour extrait conforme

Le Maire



le(s) secrétaire(s) de séance



